



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Etaient présents : Mmes et MM BOTTARLINI-CAPUTO, RICHARD, CAPUTO, BOUKABOUB, KLOPFENSTEIN, HENNEQUIN, VIZINOT, BERDA, HURET, HOTTELART, EMONNOT, GERMAIN

Procurations : Mme LIGIER-MUNOZ à Mme BOTTARLINI-CAPUTO, Mme MELIERES à Mme HURET

Etaient absents excusés : Mme MELIERES, Mme LIGIER-MUNOZ, M. PESCE

Etaient absents : Mmes et MM VENDITTI, GROSJEAN, DOREZ, LOIGET

| Nombre de membres | |
|------------------------|----|
| Article 2121-2 du CGCT | 27 |
| En exercice | 19 |
| Présents | 12 |
| Procurations | 2 |

Secrétaire de séance : Gérald CAPUTO

Début de séance : 18h00

Enregistrement Audio N°, « No Name / Enregistrements Conseils Municipaux / Conseils Municipaux 2026 / Conseil Municipal du 23 janvier 2026 » sur la clef.

Une copie est enregistrée sur le support numérique du secrétaire de séance M. CAPUTO

Sont à l'ordre du jour les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025

Finances :

- Décision modificative
- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
- Attribution de subvention n°4 : subvention complémentaire aux Francas

Pays de Montbéliard Agglomération :

PLH – parc public : Convention Intercommunale des Attributions (CIA) pour la période 2026-2031

Informations du Maire

Questions diverses

Approbation du CR du CM du 08 Décembre 2025 : à l'unanimité des membres présents

2026/02 : Exercice Budgétaire 2025 - Décision modificative n°4

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) budgétaire n°4 concernant les réajustements des crédits suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
|---------------------------|---------|---|------------|----------|-------|------------------------------------|-----------|
| DEPENSES | | | | DEPENSES | | | |
| Chap | Art | Libellé | Montant | Chap | Art | Libellé | Montant |
| 014 | 7392221 | Fond de Péréquation Intercommunale - FPIC | + 24 700 € | 011 | 6132 | Locations immobilières | - 24 700€ |
| 67 | 673 | Titres annulés | + 17 200 € | 011 | 60612 | Fournitures non stockables Energie | -17 200€ |

Avis de la commission mixte Affaires Générales / Travaux en date du 16 janvier 2026,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE la décision modificative budgétaire 2025 n°4 proposée.

2026/03 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3, L2312-1, L3312-1, L5211-36 et L5622-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis des membres de la commissions Affaires Générales / Travaux en date du 16 janvier 2026,

Considérant le rapport au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 qui a été présenté,

Exposé sur les Investissements Pluriannuels.

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026 lors de sa séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2026.

2026/04 : Attribution de subvention n°4 : subvention complémentaire aux Francas

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention complémentaire suivante :

| | 2025 | VOTE |
|-------------------------|-----------------|---|
| FRANCAS du Doubs | 37 000 € | A l'unanimité des membres présents |

Avis de la commission Affaires Générales / Finances / Personnel en date du 16 janvier 2026,

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE l'attribution des subventions proposées.

2026/05 : PLH – parc public : Convention Intercommunale des Attributions (CIA) pour la période 2026-2031

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis 2014, plusieurs lois successives encadrent et posent les jalons d'une réforme des politiques de l'habitat et du peuplement, plaçant les EPCI (dotés d'un PLH) comme chefs de file de ces dernières. C'est dans ce cadre que Pays de Montbéliard Agglomération s'est dotée des trois dispositifs obligatoires structurant le pilotage de ces politiques :

- Une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en charge de définir les orientations en matière de gestion de la demande et d'attributions de logements sociaux, et de suivre la mise en œuvre des actions engagées ;
- Un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) qui a pour finalités de favoriser la transparence et l'égalité de traitement des demandes (un second Plan a été adopté par PMA en décembre 2023 pour la période 2024-2029) ;
- Une Convention Intercommunale des Attributions (CIA) qui fixe les objectifs et les engagements des partenaires en matière d'attribution de logements sociaux vis-à-vis des problématiques d'accès au parc locatif social et de la réduction des éventuels déséquilibres territoriaux à l'échelle de l'EPCI.

Le contenu et les modalités d'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions sont étroitement réglementés par la loi du 27 janvier 2017 et le Code de la Construction de l'Habitat (CCH).

La 1^{ère} CIA de PMA adoptée en 2019 étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2026-2031.

Le projet de CIA 2026-2031 a été élaboré en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires et acteurs des attributions, notamment les bailleurs sociaux et les communes ayant un parc locatif social significatif. Comme le prévoit la réglementation, ce projet a

reçu l'avis favorable de la CIL du 28 novembre 2025, et celui du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) le 26 novembre 2025.

La nouvelle CIA se décline en deux volets obligatoires :

- Le Document Cadre qui fixe les grandes orientations en matière d'attributions, validées préalablement par la Conférence Intercommunale du Logement de juin 2024 comme le prévoit le cadre réglementaire ;
- La Convention en elle-même qui décline les objectifs et actions opérationnels à mettre en œuvre pour répondre à ces orientations.

La CIA engage l'ensemble des acteurs signataires à agir en faveur des orientations définies et de l'atteinte des objectifs fixés. Les signataires sont l'Etat, Pays de Montbéliard Agglomération, les communes disposant de logements locatifs sociaux, les bailleurs sociaux, l'Union Sociale pour l'Habitat BFC et Action Logement.

Mme le Maire précise que la CIA est établie pour une durée de 6 ans. Des ajustements peuvent être apportés à mi-parcours. Elle se réunit a minima 1 fois par an.

Avis favorable de la commission mixte Affaires Générales / Travaux en date du 16 janvier 2026,

L'exposé du Maire entendu,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** la Convention Intercommunale des Attributions 2026-2031 figurant en annexe
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la Convention Intercommunale des Attributions 2026-2031

Information du Maire :

1/ Très forte baisse des effectifs scolaires sur la commune :

A Terre-Blanche 87 enfants, en 4 classes dont une Classe des 2 ans (dérogatoire)

La Bouloie : 82 enfants actuellement, 77 à la rentrée 2026/2027.

Appel de l'inspecteur d'académie pour alerter sur d'éventuelles fermetures de classe pour la rentrée 2026/2027

2/ Dépôts sauvages : 8 PV rédigés par le policier municipal depuis novembre 2025 dont 6 sont des personnes non-résidentes sur la commune. Proposition de prendre une délibération pour mise en place de tarifs municipaux pour nettoyage et remise en état du domaine public.

3/ Prochain Conseil Municipal après les Elections Mars 2026 et vote du Budget.

Séance levée à : 20:05

Le Maire



Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO

Le secrétaire de séance



Gérald CAPUTO